

## Conditions générales de vente

1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive aux offres, livraisons, contrats, prestations de la société Deutsche See GmbH – ci après nommé Deutsche See.

2. Aucune condition générale contradictoire et/ou complémentaire du client/de l'acheteur/d'un agent d'affaires ne sera reconnue et n'obligera Deutsche See même si Deutsche See n'y a pas expressément fait opposition. Des changements de conditions ne seront acceptées qu'après confirmation écrite par Deutsche See, mais ne doivent pas être considérées comme intégrées dans les futurs accords.

3. Un contrat d'achat n'est valable qu'à la livraison.

4. Toute livraison est facturée au prix convenu.

Tous les prix sont hors taxes. La TVA sera ajoutée conformément à la loi au taux en vigueur.

Le client est tenu de vérifier les factures dans les meilleurs délais. Aucune réclamation ne peut être acceptée par Deutsche See après une période de 3 mois suivant la réception de la facture.

5. Si l'envoi est effectué au point de destination convenu par Deutsche See ou s'il est organisé par Deutsche See, l'assurance de transport va être prise en charge par Deutsche See dans le cadre habituel. Dans tous les autres cas – notamment en cas d'enlèvement par le client – les risques seront transférés à l'acheteur au lieu de réception du produit.

6. En cas de force majeure et en cas de perturbations de leurs performances en raison de pandémies, d'épidémies ou de quarantaine imposée par l'État, par ex. en rapport avec la pandémie corona ou des événements similaires, les partenaires contractuels sont déchargés de leurs obligations de prestation pour la durée de la perturbation et l'étendue de ses effets, même s'ils sont en défaut. Une rupture automatique de contrat n'y est pas associée. Les parties contractantes sont obligés de s'informer mutuellement d'un tel obstacle et d'adapter de bonne foi leurs obligations aux changements de circonstances. La force majeure est tout événement imprévisible et indépendant de la volonté d'un partenaire contractuel par lequel le partenaire contractuel est entravé complètement ou en partie dans l'exécution de ses obligations. L'impossibilité de se procurer des moyens de transport, les grèves et lock-out sont assimilés à un cas de force majeure.

7. En raison des coûts croissants d'énergie Deutsche See charge à partir du 17 octobre 2005 pour chaque livraison à domicile une surcharge carburant qui dépend de la valeur de la facture de la livraison:

a) jusqu'à € 250,-: surcharge carburant € 4,-

b) entre € 250,- et € 380,-: surcharge carburant € 3,50

c) plus de € 380,-: surcharge carburant € 3,-

La TVA sera ajoutée à la valeur de la facture ainsi qu'à la surcharge carburant. Deutsche See se réserve le droit d'ajuster la surcharge carburant à l'évolution future des prix de l'énergie.

8. Toute garantie de propriétés spécifiques de la marchandise et l'acceptation des garanties est obligatoire uniquement si Deutsche See l'a confirmée explicitement par écrit.

L'acheteur n'aura pas droit à des dommages-intérêts en raison de responsabilité contractuelle ou en raison d'autres genres de responsabilité - indépendamment du raisonnement juridique utilisé. Cette non-responsabilité ne s'appliquera pas en cas de faute intentionnelle ou de faute de négligence commises par Deutsche See ou ses auxiliaires ou si les dommages sont dus à l'absence d'une propriété spécifique qui a été explicitement garantie par écrit et si l'acheteur cherchait à s'assurer contre les dommages par la garantie.

La limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de négligence mineure de Deutsche See ou ses auxiliaires, car la responsabilité est obligatoire par la loi. La responsabilité de Deutsche See se limite au montant prévisible par sinistre.

9. Toutes les obligations par Deutsche See sous la loi sur la responsabilité du produit (Produkthaftungsgesetz) ne sont pas affectées.

10. Le client doit examiner la marchandise en vue de dommages et de quantités manquantes avant d'accepter et d'acquitter la livraison. En cas de dommages ou quantités manquantes, il faut les signaler immédiatement, le documenter complètement sur le récépissé et demander une confirmation par écrit.

En ras de réclamation, le destinataire doit effectuer en temps toutes les mesures nécessaires, y compris une description écrite détaillée de tous les faits. Deutsche See doit être immédiatement avisé.

En plus de ces contrôles, le destinataire est tenu de vérifier les marchandises à l'égard de la quantité, la nature et la qualité dès la réception.

11. Des réclamations relatives aux aliments fumés et frais doivent être notifiées dans les 24 heures après réception, des plaintes relatives aux aliments à conserver au froid (marinade) dans les 3 jours après réception.

## Conditions générales de vente

12. Dans le cas d'autres biens (p.ex. des produits surgelés et conserves), la réclamation doit être faite dans les trois jours après réception pour les plaintes concernant la quantité et la sorte et dans les huit jours pour les plaintes concernant la qualité.

13. Les vices cachés doivent être signalés dès leur découverte.

14. Quand la période de notification pour les réclamations a expiré, les droits de garantie ne peuvent plus être exercés. Deutsche See n'est pas obligé d'effectuer de remplacements, tant que le client ne respecte pas ses obligations contractuelles. La garantie n'existe pas si le client utilise le produit incorrectement.

15. Les déclarations de poids des produits frais et fumés se réfèrent au poids pris au centre de distribution de Bremerhaven. Le client doit accepter la diminution de poids caractéristique naturelle provenant de sa particularité. Les valeurs de poids des dispositifs auxiliaires sont indiqués sur les étiquettes avec le nombre et la code d'identification de la balance - les valeurs de code calibrées peuvent être consultées.

16. Le paiement est dû à réception de facture net sans escompte. Le paiement est réglé par prélèvement dans la procédure de prélèvement SEPA B2B (SDD B2B). Le client / acheteur délivre séparément un mandat de prélèvement correspondant. Un autre mode de paiement nécessite l'approbation de Deutsche See. La valeur minimale de commande est de 150 Euros.

17. En cas de retard de paiement Deutsche See peut exiger des intérêts supérieurs de 8 en points de pourcentage au taux d'intérêt de base de la Banque Centrale Européenne - au moins 10% - à partir du moment du retard de paiement.

Les chèques ne sont acceptés qu'à titre d'exécution. Deutsche See se réserve le droit de toute revendication en dédommagement à cause du retard de paiement

18. Toutes marchandises livrées par Deutsche See – même à l'avenir – restent la propriété de celle-ci jusqu'au paiement intégral de toutes les réclamations de la relation d'affaires avec le client. Cette règle est également valable si le prix de vente a déjà été payé pour certaines livraisons de marchandises désignées par le client, la réserve de propriété servant de garantie à l'ensemble des créances.

19. Dans le cadre de son entreprise régulière, l'acheteur sera en droit de vendre l'objet de la livraison ; il cède dès maintenant à Deutsche See toutes les créances qui lui reviennent envers son preneur ou envers les tiers lors de la revente pour le montant final de la facture (y compris l'impôt sur le chiffre d'affaires), et ceci indépendamment du fait que les marchandises réservées sont revendues avec ou sans traitement ultérieur. Deutsche See accepte la cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances contre ses clients. Deutsche See est habilité à révoquer cette autorisation lorsque le client ne remplit pas ses obligations de paiement. Dans ce cas, le client est tenu d'indiquer le nom des débiteurs des créances cédées et de manifester la cession aux débiteurs, de fournir toutes les informations nécessaires pour la collecte, de fournir les documents pour l'application des demandes et de notifier la cession à son acheteur. La disposition de ces créances par l'acheteur est uniquement autorisée donnant donnant contre paiement du bénéfice à Deutsche See, jusqu'au règlement de l'ensemble des créances ouvertes (solde) de Deutsche See.

L'acheteur se charge pour Deutsche See d'un éventuel usinage ou finition de la marchandise sous réserve sans qu'il en découle pour Deutsche See une quelconque obligation. En cas de transformation, combinaison ou incorporation à d'autres biens par l'acheteur, Deutsche See acquiert la copropriété de la fraction correspondant au rapport de la valeur facturée de la marchandise sous réserve par rapport à la valeur des autres marchandises utilisées. L'acheteur conserve la marchandise pour Deutsche See à titre gratuit.

En cas de non-respect du contrat par le client Deutsche See est en droit de reprendre la marchandise réservée; le client est obligé de restituer la marchandise. Une telle reprise n'équivaut pas à une résolution du contrat, sauf si Deutsche See la notifie par écrit.

L'acheteur est tenu d'assurer la marchandise à ses propres frais contre les risques d'incendies, de dégâts des eaux, de bris et de vols.

20. La réserve de propriété possède une condition résolutoire dans la mesure où le paiement effectif et intégral de toutes les créances de Deutsche See issues des relations commerciales déclenche le transfert de propriété de la marchandise sous réserve de propriété sans aucune difficulté en faveur du client. Deutsche See s'engage à libérer des assurances à la demande de l'acheteur sous réserve du choix dans la mesure où le montant de l'assurance dépasse de plus de 20 % les créances à assurer.

21. Cessions: Les droits et obligations des contrats conclus avec Deutsche See ne peuvent être cédés à des tiers sans le consentement de Deutsche See. Au cas où une cession effectuée reste toujours en vigueur en vertu de l'article 354a HGB

## Conditions générales de vente

(Code du Commerce allemand), Deutsche See réservera le droit d'opérer une compensation de créances aussi à l'égard du nouveau créancier (cessionnaire).

22. En cas de doute sérieux quant à la solvabilité de l'acheteur, de retard du paiement, de demande de l'ouverture de la procédure d'insolvabilité sur la fortune de l'acheteur, Deutsche See aura sans préavis le droit de réclamer tous les biens pour lesquels le titre est retenu dans la mesure où il est considéré nécessaire pour couvrir toutes les créances de l'acheteur. Dans ce cas, Deutsche See est autorisé à entrer dans les locaux du client où les marchandises sont stockées et de réclamer ces biens. Ce droit s'étend aux domaines de tiers si les marchandises y sont stockées. L'acheteur est obligé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès à ces locaux. Les frais de retour seront à la charge de l'acheteur.

23. En cas de défaut de paiement de l'acheteur ou de demande de l'ouverture de la procédure d'insolvabilité sur sa fortune, celui-ci ne sera plus en droit de céder la marchandise réservée. Il est obligé de stocker ces produits séparément et prévoir immédiatement un marquage approprié. En outre, tous les paiements sur les créances cédées à Deutsche See doivent être faits à un compte distinct.

24. Les caisses réutilisables mises à disposition par Deutsche See (telles que listées sur la facture) restent la propriété de Deutsche See. Le client s'oblige à les traiter soigneusement et à les utiliser uniquement à des fins de stockage des produits fournis. Le client est responsable pour les dommages résultant de la violation de cette condition, le client est responsable à moins qu'il puisse prouver qu'il n'était pas responsable des dommages. Les frais de consigne seront remboursés à leur retour.

25. Conformément à l'article 24 BDSG (Loi fédérale sur la protection des données) le client est informé par la présente que toutes les données en relation avec l'entreprise peuvent être stockées à la fois par Deutsche See et par d'autres sociétés coopérantes.

26. Le lieu d'exécution pour la livraison sera l'entrepôt d'où le produit est livré.

27. Le lieu d'exécution pour le paiement sera Bremerhaven.

28. Toutes les relations contractuelles entre les parties seront régies exclusivement par le droit allemand. Le lieu de juridiction sera Bremerhaven dans la mesure de ce qui est permis par la loi.

Sauf indication contraire dans nos termes et conditions ou lors de la signature du contrat, la loi uniforme pour l'achat international de biens mobiliers ou la conclusion de ces contrats de vente (convention de La Haye) ainsi que l'accord de Vienne de la CNUDCI sur les biens des ventes de contrats internationaux ne s'appliquent pas.

29. Si certaines dispositions des présentes conditions contractuelles ou des contrats de livraison devaient être ou devenir invalides, la validité des autres dispositions n'est pas affectée. La disposition invalide doit être remplacée par une disposition valide en se rapprochant au mieux du résultat économique recherché.

Deutsche See GmbH · Maifischstraße 3-9 · 27572 Bremerhaven · Allemagne  
Cour de registre: Bremerhaven, Numéro de registre: HRB 5040 BHV ·  
Gérants: Dirk-Jan Parlevliet, Ulrich Grewe, Kai-Arne Schmidt

Actualisé:2021-01-04